


Comité Syndical du 12 décembre 2024

DELIBERATION N° 2024-12-104

Compte rendu des décisions du Président et du Bureau Syndical

<p>Nombre de membres 105</p>			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 décembre deux mille vingt-quatre, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été faite par le Président le 5 décembre deux mille vingt-quatre, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à onze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
105	9	9	
<p>Présents : LACOMBE Xavier, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, GIORDANI Jean-Pierre, GIANNI Don-Georges.</p>			
<p>Pouvoirs :</p>			
<p>Absents : PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATESTTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina. MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FERRANDI Etienne, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, BONARDI Jean-Paul, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAZZIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric. GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier. VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel. BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre. BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques. SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane. NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François. MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange. DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte. COSTA Paul, MARCHETTI Etienne, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude. MAURIZI Pancrace. NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François. CICCADA Vincent, LECCIA Pascal. BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, MICHELETTI Vincent, PERENEY Jean. CECCALDI Mathieu, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles. STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERPA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 19/12/2024 et de la publication de l'acte le: 19/12/2024</p>			
			 <p>Vincent ANDREI Le Directeur Général Adjoint</p>
			<p>Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20241213-2024-12-104-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024</p>

Le Président expose,

Depuis octobre 2024, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le comité syndical, le Président a signé des actes dont il est rendu compte dans la présente délibération.

De même, le bureau du comité syndical, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués, a approuvé des délibérations dont il est rendu compte également.

1. Décisions du Président

1.1. Service de la Commande Publique, marchés et contrats inférieurs aux seuils de procédures formalisées

N° marché	Objet du marché	Titulaire	Montant du marché HT €
2024-063	Contrats de création graphique de la signalétique de la recyclerie de Corte	ALMA	5 280,00 €
2024-066	Refonte du site internet du SYVADEC	IDFR	montant maximum 38 000 €
2024-074	Fabrication et fourniture de composteurs partagés	BIOCLIMAKIT	200 000,00 €
2024-082	Tvx BELGODERE lot1 Génie civil, terrassement, VRD	ENT PAUL BEVERAGGI	710 337,00 €
2024-083	Tvx BELGODERE lot2 Couverture métallique	Metalco	75 386,45 €
2024-084	Tvx BELGODERE lot3 Gestion de la pesée	AB PESAGE METROLOGIE	37 600,00 €
2024-085	Tvx BELGODERE lot4 Espaces verts	CORSE PAYSAGE	4 170,00 €
2024-091	Travaux de démaquisage sur le site d'Aleria	ADAL 2B	36 000,00 €
2024-100	Réalisation de billboards de parrainage de la météo diffusée sur France 3	Novita production	12 844, 00 Hors Taxes
2024-102	Gestion ecopoint du Cruzzini- Rezza	Serena Alasta	MAXI ANNUEL 8500 €

Service de la Commande Publique, AvenantS inférieurs à 5% des marchés formalisés

N° marché	Objet du marché	Titulaire	Montant avenant HT €	Incidence financière
2022-040	Réception, tri aux ECT des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers	GROUPEMENT AM Environnement /PAPREC	254 400 €	4,8%
2022-47	Réception, tri aux ECT des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers – Région ajaccienne, extreme sud, sartenais	GROUPEMENT Environnement Service/PAPREC	254 400 €	4,8%
2023-054	Marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri et valorisation du Grand Bastia	GROUPEMENT AM ENVIRONNEMENT/ENERGIPOLE/ENG IBAT/RMIS/ATELIER RIVAT/TRIDENT/NATALI/FUSELLA/ SCAE	3 327 028,39 €	1,34%

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20241213-2024-12-104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

2. Délibérations du Bureau depuis octobre 2024

En date de	N° de délibération				Intitulé	Décision
17/10/2024	Bureau	2024	10	071	Approbation du procès-verbal du bureau syndical 07 du 12 septembre 2024	A l'unanimité, les membres du bureau ont approuvé le procès-verbal de la réunion du Bureau syndical 07 du 12 septembre 2024.
17/10/2024	Bureau	2024	10	072	Autorisation de signature de l'accord cadre de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport des bennes depuis les Eco points du Syvadec	A l'unanimité, les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de chaque lot attribué, avec les candidats suivants : - Pour le lot 1, le groupement d'entreprises Corse Eurodéchets-Environnement Services - Pour le lot 2, la société AM transports et TP2B - Pour le lot 3, la société Environnement Services - Pour le lot 4, l'entreprise de transports Albertini - Pour le lot 5, le groupement d'entreprises Corse Eurodéchets-Environnement Services.
17/10/2024	Bureau	2024	10	073	Autorisation de signature de l'accord-cadre de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport des bennes depuis les installations du SYVADEC- Phase 2	A l'unanimité, les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de chaque lot, avec les candidats suivants : - Pour le lot 1, le groupement d'entreprises Transports G Agostini, Giraschi Environnement, Malagoli, Micro TP - Pour le lot 2, le groupement d'entreprises Transports G Agostini, Giraschi Environnement, Malagoli, Micro TP - Pour le lot 3, le groupement d'entreprises Transports G Agostini, Giraschi Environnement, Malagoli, Micro TP - Pour le lot 4, le groupement d'entreprises Transports G Agostini, Giraschi Environnement, Malagoli, Micro TP - Pour le lot 5, la société AM transports et TP2B
17/10/2024	Bureau	2024	10	074	Autorisation de signature du marché de mise à disposition, enlèvement, remplacement et transport des bennes depuis le quai de transfert de Luri	A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles du marché avec à l'entreprise AM transports et TP2B.
17/10/2024	Bureau	2024	10	075	Autorisation de signature du marché de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers issus du territoire du SYVADEC	A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces du lot n°1 avec le groupement d'entreprises AM Environnement- Paprec Méditerranée

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20241213-2024-12-104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

En date de	N° de délibération				Intitulé	Décision
17/10/2024	Bureau	2024	10	076	Autorisation de signature du marché Fouilles archéologiques préventives sur le projet de construction d'un centre de tri des déchets à Monte (2B)	A l'unanimité, les membres du Bureau ont autorisé le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces du marché avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 80 % auprès du FNAP et au titre du PTIC, ou à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du SYVADEC
17/10/2024	Bureau	2024	10	077	Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT ».	A l'unanimité, les membres du Bureau ont approuvé l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), ont pris acte que le représentant légal en exercice, ou toute autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT, ont autorisé le Président, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) pour le montant maximum dédié à la strate de moins de 500 agents
17/10/2024	Bureau	2024	10	078	Demande de subvention pour accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	A l'unanimité, les membres du bureau syndical ont approuvé le plan de financement et autorisé le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux possible, le solde restant à la charge du Syvadec.
17/10/2024	Bureau	2024	10	079	Mandat au CDG2B pour la mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents	A l'unanimité, les membres du bureau ont autorisé le Président à donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la HAUTE-CORSE, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale et à donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir prendre acte du compte rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Syndical depuis octobre 2024.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20241213-2024-12-104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,
Vu la délibération n°2020-08-055 du 18 août 2020 portant détermination des délégations du Comité au Président,
Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant détermination des délégations du Comité au Bureau syndical,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Prend acte du compte rendu des dernières décisions prises par le Président et le Bureau Syndical depuis octobre 2024 listées ci-dessus

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accuse de réception en préfecture
02B-200009827-20241213-2024-12-104-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024